



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement Eau Biodiversité

Pôle Nature Biodiversité Pêche

Affaire suivie par : Valérie HOFFMANN

Tél : 03-83-91-41-27

Nancy, le 1^{er} juin 2016

NOTE DE PRESENTATION

Objet : consultation du public sur le projet de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Rappel de la réglementation :

Vu les articles L.435-1 à L.435-3, L.436-4, R.435-2 à R.435-33 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

But de l'opération :

Le 31 décembre 2016, le contrat permettant aux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de pêcher sur un cours d'eau domanial arrivera à échéance. Les baux sont donc actuellement en phase de renouvellement. Les documents apportent un encadrement à la future location qui sera réalisée pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

L'exercice de la pêche est réalisé dans le respect d'un cahier des charges pour l'exploitation de ce droit. Ce cahier est un élément constitutif du bail. Il précise les clauses et les conditions générales de la location du droit de pêche de l'Etat. La procédure de renouvellement est précisée dans le code de l'environnement.

Cours d'eau concernées :

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, les cours d'eau et tronçons de voie d'eau relevant du domaine public sont : les rivières Moselle, Meurthe, Vezouze, les ruisseaux Val et Chatillon, le canal de la Marne au Rhin, le canal des Vosges, le canal de jonction, les canaux latéraux à la Moselle, les étangs de Parroy, de Maron-Chaligny et dit "de la Banane", le lac de Pierre-Percée.

La concertation :

La commission technique départementale de la pêche s'est réunie à plusieurs reprises, ces réunions avaient pour objectif de mettre en place le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche pour la période 2017-2021 et de désigner la liste des lots de pêche de l'Etat.

L'avis du public est sollicité sur le cahier des charges apportant un encadrement à la future location qui sera **réalisée pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021**.

Modalités de consultation :

En application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet fait l'objet d'une mise à disposition du public du 3 juin 2016 au 23 juin 2016.

Le projet ainsi mis à disposition du public est disponible sur le site Internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultation-du-public/Consultation-du-public>

Les personnes intéressées peuvent faire part de leurs observations, au plus tard le 23 juin 2016 :
– par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-consultationdupublic@meurthe-et-moselle.gouv.fr

– par écrit auprès de :

DDT – Service Environnement – Eau – Biodiversité – CO 60 025 – 54 035 NANCY Cedex

Les avis devront être réceptionnés avant la date de clôture.

Après la date de clôture, une synthèse des observations reçues, les modifications de la décision et la décision seront mises en ligne pour une durée de trois mois.